

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE  
12 février 2024

DATE DE CONVOCATION  
06 février 2024

DATE D'AFFICHAGE  
14 février 2024

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **DOUZE FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents :** MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés :** MM. GODEFROY, GRESSENT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, BATAILLE, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent :** M. THIERY

**Avaient donné pouvoir :** Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme POUHÉ à M. JAMET, Mme BATAILLE à M. LEGO, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GRESSENT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Christophe COPLO

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, EL OUERDIGHI, ROIX, QUEVAL, BOUTTIER, SWIECH, DELALANDE et Mmes GUIBERT, ROSSIGNOL, ECHARD-GOUBERT, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA, BEAUTÉ.

### Délibération N°16

#### URBANISME – PLAN DE SAUVEGARDE DE LA GARANCIERE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE.

M. Jean-Jacques COQUELET expose au Conseil municipal,

Construit en 1977, l'immeuble de la Garancière est situé au 37-39 rue du Pas des Heures et 23 rue Septentrion à Val-de-Reuil. Cette copropriété, composée de 67 logements, présente des difficultés depuis le début des années 2000, à la fois sur le plan social, financier, technique et juridique.

Afin d'y remédier, une convention de Plan de Sauvegarde a été signée entre la copropriété, l'Etat, la ville et les différents partenaires le 1<sup>er</sup> août 2019, pour une durée de 5 ans. Cette convention permet d'établir un meilleur suivi de la situation financière de la copropriété ainsi qu'un accompagnement administratif et juridique. Pour mémoire, sur les 67 logements concernés, 15 appartiennent à la CDC Habitat Social, 8 à la commune, 27 à des propriétaires occupants et enfin 17 à des propriétaires bailleurs.

Pour faciliter la mise en œuvre du plan de sauvegarde, les 15 logements qui appartenaient au groupe 3F ont été cédés à CDC Habitat Social. Un

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20240212-D-24-02-16-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2024  
Date de réception préfecture : 13/02/2024

premier avenant à la convention a été signé en 2022 pour transférer les obligations de 3F à CDC Habitat Social.

Le 18 octobre 2023, lors de la commission du plan de sauvegarde, l'ensemble des signataires ont fait part de leur souhait de mener à bien ce dispositif et de le proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2026.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

- **ACCEPTE** la conclusion d'un avenant n°2 à la convention du Plan de Sauvegarde de la Garancière ci-annexé, formalisant la prorogation du plan de sauvegarde jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2026 ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de Plan de sauvegarde de la Garancière.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Marc-Antoine JAMET**

